

vol en réunion mineur de 16 ans

Par **Majorque1928**, le **20/10/2024** à **19:35**

Ma nièce et son amie ont été arrêtées dans magasin suite à un vol de vêtement. Le gérant a contacté la police. Les parents ont été prévenus à venir au magasin chercher leur fille. Le larcin est de 550 à elle 2. Elles se sont excusées auprès du gérant celui-ci a accepté leur excuse, il a refusé que les parents règlent les 550 euros.

Comment savoir qu'une plainte est déposée ? peut on appeler le commissariat pour s'en assurer ?

C'est la première interpellation des 2 filles par la police ? Que risque t-elle ?

Ma soeur peut elle contacter le gérant avec l'autre parent pour nous excuser à nouveau et essayer de savoir s'il a porté plainte ?

Auront elles un casier judiciaire pour ce délit ?

Merci